COMMUNIQUÉ DE PRESSE



IRRIGATION

Réserve de Mauzé-sur-le-Mignon : un comité local de gestion installé

Alors que la phase de lestage de la réserve de substitution de Mauzé-surle-Mignon vient de s'achever, une nouvelle étape se profile avec le remplissage de l'ouvrage. Un Comité local de gestion a été mis en place pour assurer le suivi de l'opération.

Niort, le 14/01/22. Le chantier de construction de la première réserve de substitution se poursuit activement à Mauzé-sur-le-Mignon. La phase de pré-remplissage s'est achevée le week-end dernier et a duré 14 jours. Elle était destinée à déposer un faible volume d'eau de lestage pour sécuriser et consolider l'ouvrage.

Place maintenant au remplissage de la réserve. Une étape importante qui devrait démarrer fin janvier et s'étaler sur deux mois. Au préalable, un Comité local de gestion a été mis en place mardi dernier. Inscrite dans l'arrêté préfectoral du 20 juillet 2020, cette instance est chargée d'assurer un suivi rigoureux de l'opération de remplissage. Co-présidée par l'Établissement public du Marais poitevin (EPMP) et la Coop de l'eau 79, elle se réunira toutes les deux semaines en présence de la Fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique des Deux-Sèvres et des Directions Départementales des Territoires (DDT) des Deux-Sèvres et de la Charente-Maritime. Des experts complémentaires, notamment dans le domaine de la protection de l'environnement, sont également invités à participer à ses travaux.

Respect strict des prescriptions réglementaires

Pour assurer sa mission, le Comité s'appuiera sur les données des outils de mesure mis en place, notamment un piézomètre de référence qui servira d'indicateur environnemental de suivi de la nappe tout au long de l'opération. Les données recueillies par cet équipement, doté d'un compteur communicant, seront chaque jour télétransmises à la DDT. « On fera tout dans le respect strict des prescriptions réglementaires. Sachant que ces prescriptions, dont les seuils des niveaux de nappes, ont été définies dans le cadre du protocole d'accord de décembre 2018, en concertation avec les hydrogéologues et les associations environnementales », précise Thierry Boudaud, président de la Coop de l'Eau.

La situation quotidienne de la nappe phréatique est d'ores et déjà scrutée et conditionne le remplissage de la réserve. « Il faut savoir que nous sommes en présence d'une nappe en affleurement, donc peu profonde, qui se trouve actuellement à moins d'un mètre du niveau du sol. Elle réagit rapidement et fortement à la pluviométrie, c'est-à-dire qu'elle se remplit très vite lorsqu'il pleut et se déverse dans la rivière lorsqu'elle est en débordement. C'est avec cette eau tombée les jours précédents que nous remplirons la réserve. Ce n'est que

du bon sens. Autre élément, les trois forages réalisés assureront le remplissage de la réserve au rythme de $160~m^3$ /heure. En comparaison, le débit du Mignon se situe actuellement à plus de $10~000~m^3$ /heure », conclut Thierry Boudaud.